



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 32

Mercredi 2 septembre 2020

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

III^e arrondissement d'ingénieur en chef Service pour le Jura bernois Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 6; Front, JU/BE – Roches – Moutier – Sonceboz – Péry / Bienne

Commune: Valbirse (Malleray, Pontenet)

230.20200 / Renouvellement – Chaussée: Malleray-Pontenet

En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic comme précisé ci-après:

Tronçon: Giratoire de Malleray (giratoire complètement fermé) – Carrefour La Gérine / Route cantonale (carrefour sans restriction) à Malleray

Durée: Du mardi 8 septembre 2020 à 7h au mercredi 9 septembre 2020 à 7h

Tronçon: Giratoire de Malleray (giratoire ouvert sauf branche direction Tavannes / Bienne) – Carrefour La Gérine / Route cantonale (carrefour fermé) à Malleray

Durée: Du mercredi 9 septembre 2020 à 7h au jeudi 10 septembre 2020 à 6h

Exception: Aucune

Conduite de la circulation: Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

Un itinéraire de déviation est conseillé par l'auto-route N16, jonction de Court à jonction de Loveresse (et vice versa) pour le trafic autorisé. Pour le trafic non autorisé sur les autoroutes, un itinéraire de déviation est prévu par Malleray – Moutier – Les Ecorcheresses – Bellelay – Tavannes – Pontenet (et vice versa).

Restrictions: Le tronçon concerné sera interdit à tous les usagers de la route

Motif: Travaux de revêtement bitumineux

La pose de revêtements routiers étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront

les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables.

Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 26 août 2020

III^e arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois



Belprahon

Votations du 27 septembre 2020

Désignation du bureau de vote

Le bureau de vote pour la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Présidente: Rais Evelynne
Secrétaire: Ellenberger Jean
Membres: Fleury Cécile
Fluri Christophe
Suppléants: Flückiger Adrien
Flury John

Belprahon, le 2 septembre 2020

Le Conseil communal

Fermeture du secrétariat communal

Le secrétariat communal sera fermé durant la semaine du 14 au 18 septembre 2020.

Belprahon, le 2 septembre 2020

Secrétariat communal



Corcelles

Fermeture exceptionnelle de l'administration communale

Le bureau communal sera exceptionnellement fermé du lundi 7 au vendredi 11 septembre 2020 inclus en raison de cours de formation du personnel.

D'avance, nous vous remercions pour votre compréhension.

Corcelles, le 2 septembre 2020

Secrétariat communal



Court

Attention à de potentielles arnaques téléphoniques

Des habitant-e-s ont informé l'administration municipale qu'une société, soit-disant mandatée par la Municipalité de Court, les avait contacté-e-s

au sujet de leur assurance-maladie (volonté de fixer un rendez-vous).

Le Conseil municipal tient à préciser qu'aucune société n'est mandatée par la commune pour approcher les habitant-e-s en lien avec leur assurance-maladie. Les appels en question s'apparentent à des tentatives d'arnaque. Tout un chacun est dès lors invité à faire preuve de prudence.

Court, le 2 septembre 2020

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémises

Votations fédérales du 27 septembre 2020

En vue des votations du 27 septembre 2020, le bureau de vote et de dépouillement a été constitué et regroupe les personnes suivantes:

Président: Florian Lehmann
Membres: Lucas Iglesias
Sarah Pessotto
Sara Gelin-Schlup
Sophie Perissinotto

Remplaçant(e)s en cas de désistement:
Lucas Mérellat
Ivo Rohrer

Crémises, le 2 septembre 2020

Secrétariat communal



Eschert

Assemblée communale

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 27 août 2020

Conformément à l'article 65, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 27 août 2020 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 20 jours, du 2 septembre au 21 septembre 2020 inclus.

Il est possible de former opposition à l'encontre du contenu du procès-verbal, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt.

L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Eschert, le 31 août 2020

Conseil communal

Fermeture de l'administration communale

Le bureau communal sera exceptionnellement fermé le lundi 7 septembre 2020. Le secrétariat ne sera pas atteignable du 7 au 9 septembre 2020. Vous pourrez à nouveau joindre l'administration au 032 493.40.85 dès le jeudi 10 septembre en cas de demande urgente. Le bureau sera ouvert normalement le lundi 14 septembre 2020 de 17h30 à 18h45.

Eschert, le 31 août 2020

Administration communale Eschert



Grandval

Fermeture du secrétariat municipal

En raison d'une formation à l'extérieur, le secrétariat municipal sera fermé les mercredis 9 et 16 septembre.

La permanence du jeudi (18h-19h30) est maintenue.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 2 septembre 2020

Le Conseil municipal

Modification du règlement d'organisation

L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne a, par décision du 21 août 2020, approuvé la modification du règlement d'organisation adoptée le 2 juillet 2020 par l'Assemblée municipale de Grandval en vertu de l'art. 56 LCo.

Ce règlement d'organisation entre en vigueur le 1^{er} août 2020 et abroge le règlement d'organisation du 5 décembre 2013 et les autres dispositions contraires. Il peut être consulté au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Grandval, le 2 septembre 2020

Le Conseil municipal



Loveresse

Avis de construction

Requérants : Bichsel Gabriela et Yannick, Les Vies 37, 2732 Loveresse.

Auteur du projet : Bichsel Gabriela et Yannick, Les Vies 37, 2732 Loveresse.

Emplacement : parcelle N° 519, Les Vies 27, commune de Loveresse.

Projet : aménagement d'une place de parc double en pavés filtrants et construction d'un mur de soutènement en béton.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : Zone H2 a.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 septembre 2020 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Loveresse, le 20 août 2020

Conseil communal

Informations communales

Extension de la fibre optique Swisscom

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet Swisscom d'extension de la fibre optique dans la commune, des travaux de fouille seront exécutés par Swisscom à différents endroits du village à partir du 7 septembre 2020. Ceux-ci devraient durer environ 8 semaines.

Déchèteries de Celtor SA restent fermées le samedi matin

Au vu de la situation sanitaire actuelle qui reste incertaine, les déchèteries intercommunales de Rondchâtel et de Ronde-Sagne (Tavannes) restent fermées le samedi jusqu'à nouvel avis. Toutefois,

la déchèterie de Tavannes est accessible durant la semaine, aux heures d'ouverture de l'entreprise, contre paiement. Ainsi, les conditions de reprise des déchets en semaine sont soumises à la liste de prix en vigueur disponible sur le site Internet de www.celtor.ch.

Loveresse, le 28 août 2020

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant : Lusa Claude, rue du Petit-Val 6, 2740 Moutier

Auteur du projet : Miserez Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 2736, rue du Petit-Val 6

Projet : Remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau split

Zone : PQ IX « Quartiers Nord-Ouest »

Dérogation : Art. 80 LR

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 25 septembre 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 26 août 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Weber Christophe et Annick, rue Beausite 5, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 1356, rue Beausite 5

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau split; Transformation du bûcher N° 5a avec agrandissement de la toiture et pose d'une installation photovoltaïque intégrée.

Zone : HA3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 25 septembre 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 26 août 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Leuppi Beat, avenue de Bellevue 58, 2740 Moutier

Auteur du projet : JPK Sanitaire SA, 1470 Estavayer-le-Lac

Emplacement : Parcelle N° 1730, avenue de Bellevue 58

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau split

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 25 septembre 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites

par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 26 août 2020

Services Techniques-Urbanisme

** Modification de la demande de permis de construire publiée les 20 et 27 mai 2020 **

Requérant : Blaesi René, Chantemerle 43, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 2617, Chantemerle 43

Projet : Remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau

Modifications : Pose de la pompe à chaleur air-eau sur la toiture et suppression de la dérogation

Zone : PQ « Prés Zuber »

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 25 septembre 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les oppositions déposées lors de la première publication demeurent valables.

Moutier, le 26 août 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérante : Semadeni ImmoBillien AG, Worbs-trasse 221, 3073 Gümligen.

Auteur du projet : SEO Sàrl, Rue de l'Ecluse 29, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 2238, au lieu-dit : « Rue de Soleure 44 », commune de Moutier.

Projet : demande après coup concernant l'aménagement d'un atelier de mécanique (changement d'affectation), construction d'un garage au Sud du bâtiment, réaménagement des locaux à l'intérieur de l'usine, léger réhaussement du bâtiment, aménagement d'un avant-toit sur la façade Ouest, modification des ouvertures en façades, pose d'une PAC à l'extérieur et mise en conformité de l'évacuation des eaux.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : A.

Dérogations : art. 25 LCo et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 septembre 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 26 septembre 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : Legros Guillaume et Aksoy Seval, chemin de Plaisance 27, 1630 Bulle

Auteur du projet : Villatype SA, 2744 Belpahon

Emplacement : Parcelle N° 2763, Blanche-Terre 5

Projet : Construction d'une maison familiale avec panneaux thermiques sur toiture et pompe à chaleur air-eau

Zone : H2
Dérégulation : Art. 28 RC
Dimensions et genre : selon plans déposés
Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu’au 2 octobre 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l’Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.
Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.
Moutier, le 2 septembre 2020
Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Copropriété M^{me} Annarita Fulgido, M^{me} Tania Sbaraglia et M. Faress Bourbia, par M^{me} Fulgido, Crêt-de-la-Rive 20, 2740 Moutier
Auteur du projet : La Courtine SA, 2873 Saulcy
Emplacement : Parcelle N° 3323, Plein-Soleil 38 et 38a
Projet : Construction d’une maison familiale à deux appartements avec couvert à voitures, capteurs solaires thermiques et pompe à chaleur air-eau.
Zone : PQ « Prés Zuber »
Dérégulation : Art. 5 du Règlement de quartier PQ « Prés Zuber »
Dimensions et genre : selon plans déposés
Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu’au 2 octobre 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l’Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.
Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.
Moutier, le 2 septembre 2020
Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Piquerez Clément, chemin du Coteau 4, 2740 Moutier
Emplacement : Parcelle N° 1868, rue des Golats 14
Projet : Transformation d’une ancienne usine en habitation avec la création de 2 appartements, transformations intérieures et remplacement des fenêtres.
Zone : H3
Recensement architectural : Bâtiment digne de conservation
Dimensions et genre : selon plans déposés
Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu’au 2 octobre 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l’Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.
Moutier, le 2 septembre 2020
Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Froidevaux Robert, rue du Petit-Val 8, 2740 Moutier
Auteur du projet : Miserez Sàrl, 2740 Moutier
Emplacement : Parcelle N° 2737, rue du Petit-Val 8
Projet : Remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau
Zone : PQ « Quartiers Nord-Ouest »

Dérégulation : Art. 80 LR
Dimensions et genre : selon plans déposés
Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu’au 2 octobre 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l’Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.
Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.
Moutier, le 2 septembre 2020
Services Techniques-Urbanisme



Perrefitte

Avis de construction
Maître d’ouvrage : M^{me} et M. Sonia et Nuno Figueiredo, Rue de la Condémine 17, 2740 Moutier
Auteur du projet : ECE SA, bureau technique CVS, Rue Centrale 1, 2740 Moutier
Projet : Construction d’une maison familiale sur un étage et d’un garage séparé. Pergola bioclimatique ouverte, PAC air/eau splittée d’une puissance de 39 dBA (la valeur de planification de 45 dBA est respectée), des panneaux solaires photovoltaïques sur parcelle N° 759 au lieu-dit « Grosses Œuches »
Dimensions : selon plans déposés
Dérégulation : distance à la limite de la parcelle N° 859 pour la construction du garage (art. 16 du règlement communal de constructions).
Zone : H2
Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu’au 25 septembre 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu’à cette date inclusivement.
Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.
Perrefitte, le 26 août 2020
Le Conseil municipal



Reconvilier

Avis de construction
Requérants : Sangounchitte Janique et Vilapanth, Grand-Rue 50, 2732 Reconvilier
Propriétaires : Sangounchitte Janique et Vilapanth, Grand-Rue 50, 2732 Reconvilier
Auteurs du projet : Sangounchitte Janique et Vilapanth, Grand-Rue 50, 2732 Reconvilier
Emplacement : Parcelle N° 992, Grand-Rue 50
Projet : Changement d’affectation de locaux chauffés existants situés au rez-de-chaussée en un appartement avec ajout d’une cuisine et d’une salle d’eau
Dimensions : Selon plans déposés
Zone : HA4

Zone de protection : Périmètre de protection et de conservation du site bâti PAL 1 « Village ancien et Centre »
Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu’au 25 septembre 2020 inclusivement**. Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu’au terme du dépôt public.
Reconvilier, le 26 août 2020
Le secrétariat municipal

Permis de construire récemment délivrés

Le Conseil municipal a octroyé les permis de construire suivants :

- à Le Tamaris Sàrl pour la pose d’une cabane de chantier transformée en poulailler pour environ 20 poules, non chauffée et non raccordée à l’électricité, objet démontable et transportable si nécessaire, Jolimont 9, parcelle N° 1253
- à Baumgartner Madeleine pour la construction d’un garage préfabriqué non chauffé à l’Ouest de la parcelle et d’un nouveau mur de soutènement au Sud de la parcelle, changement d’affectation du garage actuel en une pièce à vivre chauffée, remplacement de la porte du garage actuel en porte-fenêtre au Chemin de la Coperie 10, parcelle N° 1348
- à Bati Tutti Sàrl pour la construction d’une maison familiale avec garage intégré, pose d’une pompe à chaleur extérieure et pose de trois panneaux solaires pour l’eau chaude sur le toit, Les Condémines 4, parcelle N° 407
- à De Giorgi Ophélie et Kaeser Alexandre pour l’isolation et la transformation des combles en une pièce habitable chauffée, ouverture d’une lucarne sur le pan Nord du toit, Le Benevis 13, parcelle N° 1116
- à Monmany Torrent Carolina et Longo Giusy pour la construction d’une maison familiale avec double garage intégré, pose d’une pompe à chaleur extérieure et pose de trois panneaux solaires pour l’eau chaude sur le toit au Chemin des Bosquets 7, parcelle N° 2300
- à Rapin Thierry pour le changement d’affectation d’un atelier situé au rez-de-chaussée en un studio d’habitation à La Chaudrette 9, parcelle N° 170
- à Jeangros Audrey et Albert pour la pose d’une pergola avec armature métallique et fermeture par des stores en tissus rétractables à la Vie des Crêts 54, parcelle N° 2259
- à Bon Michael pour la modification du balcon existant sur façade Sud en une terrasse en béton avec balustrade en verre et création d’un accès avec un escalier à la rue de la colline 4, parcelle N° 952
- à Eichenberger Elisabeth et Daniel pour le remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur, élimination des citernes à mazout existantes au Chemin des Bouleaux 6, parcelle N° 1079
- à Wimmer Mireille et Alain pour le remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, désaffectation de la citerne à mazout existante, pose d’un poêle à pellets intérieur avec utilisation du canal de cheminée du chauffage à mazout à la Route de Saules 3, parcelle N° 883
- à Villani Giuseppina et Salvatore pour la pose de trois fenêtres en pente réparties sur les pans Nord, Sud et Ouest du toit, sans changement d’affectation des combles à la Rue de la Colline 7, parcelle N° 1159

Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14 h

- La Préfecture du Jura bernois a octroyé les permis de construire suivants : à la Municipalité de Reconvilier pour le réaménagement de la place de parc existante, 197 places de parc en revêtement filtrant, revêtement bitumineux pour les accès, conservation de la place de repos située au Sud et plantation de nouveaux arbres (34 comprenant ceux déjà existants), parcelle N° 2140 à La Vie des Crêts
- à Global Services B2B SA pour la construction d'un immeuble de 12 appartements avec pose de panneaux solaire en toiture, pose de pompes à chaleur à l'extérieur, création d'un chemin d'accès en goudron, aménagement de 12 places de stationnement à l'extérieur en plaques filtrantes et d'une place de jeux, parcelles N°s 337 et 2276, Lieu-dit Jolimont
- à Mettim SA pour la construction d'un immeuble de 18 appartements comprenant un parking souterrain de 19 places, installation de panneaux solaires thermiques en toiture, création d'une route d'accès et aménagement de 13 places de stationnement extérieures dont 8 le long de la rue de Jolimont ainsi qu'une place de jeux, La Combe 2, parcelles N°s 348, 1525 et 1527

Reconvilier, le 2 septembre 2020

Le Conseil municipal



Roches

Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, Roches (BE), Lot 4

L'ensemble du territoire de la commune de Roches (BE) a fait l'objet d'une révision cadastrale (renouvellement) de la mensuration.

Sur le secteur des Hautes Roches, l'œuvre cadastrale a fait l'objet d'un redressement.

Le plan du registre foncier et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête du **lundi 24 août 2020 au mercredi 23 septembre 2020** à l'administration communale de Roches (loi cantonale sur la géoinformation LCGéo, article 38).

Les mutations 2019.9, 2020.1 et 2020.2 sont en suspens au moment de la mise à l'enquête.

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LCGéo, article 39).

Le 3 septembre 2020 de 18h30 à 21h, Monsieur Bernard Studer, ingénieur géomètre, sera présent à la salle communale de Roches pour donner des renseignements.

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil (ordonnance sur la mensuration officielle (OMO), article 29).

Roches, le 14 août 2020

Conseil communal



Saicourt

Avis de construction

Requérant : M. Yann Weber, Les Vieux Chemins 6, 2712 Le Fuet

Auteur du projet : Liechti SA, Rte de Pierre-Pertuis 25, 2710 Tavannes

Emplacement : Parcelle N° 797 – Les Vieux Chemins 6, 2712 Le Fuet

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur split

Dimensions et genre : selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 septembre 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 26 août 2020

Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérants : MM. Dan et Loïc Staub, Grand-Rue 3, 2606 Corgémont

Emplacement : Parcelle N° 130 – Route de la Chapelle 2, 2712 Le Fuet

Projet : Rénovation d'une ferme existante avec création de trois appartements supplémentaires.

Modification des façades : ouvertures de portes, portes-fenêtres et fenêtres ; aménagement de balcons ; modification des portes de garages existantes. Modification du toit : aménagement de lucarnes et velux. Construction de deux garages. Démolition du bâtiment N° 2a (garage)

Dimensions : selon plans déposés

Zone : village ancien

Dérogation requise : art. 414, alinéa 3 RCC

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 septembre 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 26 août 2020

Secrétariat municipal

Informations communales

Ecole secondaire de la Courtine

Nous sommes toujours à la recherche d'une personne pour représenter la commune à la commission scolaire de l'école secondaire de la Courtine. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer au bureau municipal.

Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé le lundi 7 septembre 2020.

Le Fuet, le 2 septembre 2020

Conseil municipal



Sorvilier

Votations du 27 septembre 2020

Bureau de vote

Président : M. Jean-Claude Meyer

Secrétaire : M^{me} Monique Gyger

Membres : M. Ismaël Sprunger
M^{me} Anouchka Quaranta

Suppléants : M^{me} Thi Kim Rais
M. Loïc Guéméné

Sorvilier, le 2 septembre 2020

Le Conseil municipal

Des gestes qui peuvent sauver des vies

Défibrillateur automatique

Le Conseil municipal informe la population qu'un défibrillateur automatique est désormais en service à l'école primaire de Sorvilier.

L'appareil est en « libre-service », à disposition de la population 24h/24h.

Toute personne a le droit de prodiguer un massage cardiaque et utiliser un défibrillateur automatique. En raison du Covid 19, la formation destinée aux citoyens a été repoussée. Elle aura lieu en mars 2021.

Sorvilier, le 2 septembre 2020

Le Conseil municipal



Tavannes

Appel aux héritiers

M^{me} Anna Vuattoux-Medici, née le 17 septembre 1933, fille de Medici Carlo et Maria née Scandella, originaire de La Baroche JU, veuve de feu M. Jean-Paul Henri Vuattoux, lors de son décès légalement domiciliée à Tavannes, est décédée le 22 avril 2020.

Les héritiers légaux de M^{me} Anna Vuattoux-Medici n'étant pas tous connus, la présente communication leur tient lieu d'avis personnel. Ils sont en particulier invités à faire leur déclaration d'héritier auprès du secrétariat soussigné dans le délai d'une année suivant la 3^e publication de la présente communication en présentant les pièces d'état civil attestant leur qualité d'héritier.

Tavannes, le 19 août 2020

Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérante : Swissphone Wireless AG, Ey 5, 3063 Ittigen.

Auteur du projet : Axians (Suisse) SA, En Budron H10, 1052 Le Mont-sur-Lausanne.

Emplacement : parcelle N° 30, au lieudit : « Rue H.-F. Sandoz 80 », commune de Tavannes.

Projet : modification d'une installation de communication mobile existante pour le compte de Swissphone Wireless AG et de Sunrise Communications AG / BE693-2 et pose d'une nouvelle armoire courant à l'intérieur du bâtiment au 3^e étage.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : A3 « Cité industrielle ».

Recensement architectural : digne de conservation, objet C, ensemble bâti F.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 26 septembre 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 26 août 2020

Stéphanie Niederhauser



Valbirse

Avis de construction

Requérants / maîtres d'ouvrages : Chevrolet Michaël et Grégoire, Les Vannes 15 / Rue Aimé Charpillot 13a, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Kipfer Danael CAO, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan

Propriétaire foncier : Chevrolet Catherine, Le Botat 27, 2735 Bévillard

Adresse du projet : BF 192, Les Vannes 10, 2735 Bévillard, Commune de Valbirse

Description du projet : construction d'une maison familiale en ossature bois avec local technique et couvert. Installation d'une pompe à chaleur intérieure (air/eau) dans la partie Est de la maison.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Construction du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de construction : H3

Dérogations : Demande de dérogation à l'article 44 du règlement de construction de Bévillard

Dépôt public : du 26 août 2020 au 25 septembre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délais.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (article 26 al.3 let.h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les 3 mois (article 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 24 août 2020

Commune mixte de Valbirse

Dépôt Public du projet de modification du Plan d'Aménagement Local (PAL) et procédure de constatation de la nature fore

Conformément à l'art. 6o de la Loi cantonale du 9 juin 1985 sur les Constructions (LC), la Commune mixte de Valbirse dépose publiquement le projet de modification du Plan d'Aménagement Local (PAL) avec constatation de la nature forestière conformément à l'art. 4 de la Loi Cantonale du 5 mai 1997 sur les Forêts (LCFo) et à l'art. 2 de l'Ordonnance Cantonale du 29 octobre 1997 sur les Forêts (OCFo).

Le dossier comprend : le Plan de Zones d'Affectation (PZA) avec constatation des limites forestières ; le Plan de Zones des Dangers Naturels (PZDN – périmètres A et B) ; le Plan de Zones de Protection (PZP – périmètres Nord et Sud) ; le Règlement Communal de Construction (RCC) ; à titre informatif, le Projet de Territoire Valbirse 2040 ; à titre indicatif, le Rapport de Conformité (RCo) et Rapport récapitulatif de la procédure d'Information et de Participation de la Population (RIPP) accompagnés de plans explicatifs.

Le projet de modification du PAL est déposé publiquement pendant trois (3) décades, du 7 septembre au 9 octobre 2020 inclusivement, à l'Administration communale où il peut être, compte tenu des contraintes sanitaires actuelles, consulté sur rendez-vous (032 491 61 61) aux heures d'ouverture du guichet. L'ensemble du dossier est également consultable sur le site Internet de la Commune : www.valbirse.ch, rubrique «Administration, Plan d'aménagement local» (seul le dossier «physique» déposé auprès de l'Administration communale fait formellement foi).

Les éventuelles oppositions ou déclarations de réserves de droit, écrites et congrûment motivées, sont à adresser au Conseil communal de Valbirse, Rue Aimé Charpillot 2, 2735 Bévillard, jusqu'au 9 octobre 2020.

Rappel : Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur que si elles indiquent le nom de la personne représentant valablement le groupe d'opposants.

En cas d'opposition(s), les pourparlers de conciliation se dérouleront impérativement le 29 octobre 2020, à la Commune de Valbirse, sur invitation du Conseil communal.

Bévillard, le 28 août 2020

Au nom du Conseil Communal

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Monsieur Alain Jobé, La Tour 13, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Monsieur Alain Jobé, La Tour 13, 2735 Bévillard

Adresse du projet : La Tour 13, 2735 Bévillard, parcelle 787

Description du projet : Construction d'un carport servant à abriter deux voitures

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H3

Dérogations : article 19 al. 1 du règlement de construction de Bévillard

Dépôt public : du 2 septembre 2020 au 1^{er} octobre 2020 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 28 août 2020

Commune mixte de Valbirse

Conseil général de Valbirse

Lors de sa séance du lundi 24 août 2020, le Conseil général a souverainement approuvé :

- Les comptes communaux 2019
- Le rapport de gestion 2019 du Conseil communal
- La modification du Règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois Tramelan
- L'élection de M^{me} Françoise Girod (PS et sympathisants) et de M. João Dias de Campos (Liste libre) à la Commission scolaire
- La transformation en postulat de la motion 2020/01, Liste libre, «Catalogue de mesures pour sécuriser les abords de l'école secondaire»
- Le postulat 2019/01, Liste libre, «Il faut améliorer l'information à Valbirse»
- Le postulat 2019/02, PLR et sympathisants, «Savoir comment voter»
- La réponse du Conseil communal à la pétition «Non à la carrière Pierre de la Paix à Valbirse»

Sous réserve du référendum facultatif, le Conseil général a également adopté :

- Le nouveau Règlement concernant le financement spécial «Renouvellement du matériel et des véhicules des sapeurs-pompiers Moron»

avis officiels ■

- Le nouveau Règlement concernant le financement spécial «Soutien aux projets culturels»
- Le nouveau Règlement concernant les émoluments
- Le Règlement de la Crèche Au P'tit Château
- L'abrogation du Règlement concernant le financement spécial relatif au Tour de Romandie

Le référendum peut être demandé par 5% des ayants droit au vote en matière communale dans les 30 jours à compter de la présente publication.

L'ayant droit au vote en matière communale doit apposer de sa main et lisiblement son nom, son prénom, son année de naissance et son adresse sur la liste de signatures. Il y adjoint sa signature. La même demande de référendum ne peut être signée qu'une fois. Le référendum, accompagné des signatures, doit être déposé auprès du Conseil communal de Valbirse, rue Aimé Charpillot 2, 2735 Bévillard.

Un recours relatif aux décisions susmentionnées peut être formé dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le recours doit être adressé, en deux exemplaires et par écrit, à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévillard, le 26 août 2020

Commune mixte de Valbirse

Divers

La paroisse réformée de Haute-Birse

La paroisse réformée de Haute-Birse (issue de la fusion des paroisses de Tavannes et Reconvilier) met au concours les postes suivants :

agent(e) d'exploitation

Taux d'occupation : 30-40% avec possibilité d'évolution dans les années à venir

Votre activité :

- maintenance en bon état des installations techniques
- travaux de nettoyage, d'entretien et de contrôle des bâtiments et des extérieurs
- supervision des travaux dans les bâtiments (contact avec les artisans)

Lieu de service : Territoire de Haute-Birse avec activité principale à Tavannes

Votre profil :

- CFC d'agent d'exploitation ou formation équivalente
- Expérience dans le domaine de la conciergerie
- Capacité à effectuer divers petits travaux
- Intérêt pour la vie d'Eglise et les activités d'une paroisse
- Sachant travailler de manière autonome
- Esprit d'initiative, capacité d'organisation
- Bonne gestion des priorités
- Qualités de communication
- Flexibilité horaire

sacristain(e)

pour les cultes du dimanche, 1-2 fois par mois

Votre activité :

- Préparation de l'église pour le culte
- Répondre aux demandes des pasteurs
- Accueil des paroissiens
- Rangements et nettoyages sommaires

Lieu de service : territoire de la paroisse

Votre profil :

- Intérêt pour la vie d'Eglise et les activités d'une paroisse
- Sachant travailler de manière autonome
- Esprit d'initiative, capacité d'organisation
- Qualités de communication

Nous offrons :

- Une activité intéressante et variée

- Grande latitude pour organiser son travail de manière autonome
- Un environnement de travail moderne et agréable
- Des prestations sociales selon le barème cantonal

Entrées en fonction: 1^{er} novembre 2020 ou à convenir

Les deux postes peuvent être cumulés ou occupés par un couple.

Renseignements auprès de la secrétaire de paroisse Brigitte Saunier, 078 663 00 55

Candidature et documents usuels à faire parvenir jusqu'au 25.09.2020 à: **Paroisse réformée de Haute-Birse, Petit-Bâle 25, 2710 Tavannes** ou **president.tavannes@par8.ch**

Tavannes, le 25 août 2020

Paroisse réformée de Haute-Birse

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Magali Zampedri
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 17 h à 19 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch

Calendrier des parutions 2020

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	43	39	21.10.2020	mercredi	50	46	09.12.2020	mercredi
37	33	09.09.2020	mercredi	44	40	28.10.2020	mercredi	51	47	16.12.2020	mercredi
38	34	16.09.2020	mercredi	45	41	04.11.2020	mercredi	52	48	23.12.2020	mercredi
39	35	23.09.2020	mercredi	46	42	11.11.2020	mercredi	53		30.12.2020	SUPPRIME
40	36	30.09.2020	mercredi	47	43	18.11.2020	mercredi				
41	37	07.10.2020	mercredi	48	44	25.11.2020	mercredi				
42	38	14.10.2020	mercredi	49	45	02.12.2020	mercredi				



informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 8 h à 11 h et 14 h à 17 h

Jeudi 8 h à 11 h et 14 h à 18 h

Vendredi 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu – ma et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

Mercredi 14 h à 16 h

Jeudi 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Service sécurité 032 494 11 29

Bâtiments/Urbanisme/

Travaux publics 032 494 13 33

Electricité/Eau/

Service de piquet 032 494 12 22

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Horaire

Lundi à jeudi de 7 h à 20 h

Vendredi de 7 h à 16 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

Site internet

www.moutier.ch

Courriel

info@moutier.ch

informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel: secretariat@tavannes.ch
Heures d'ouverture: Lundi à vendredi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h
Jeudi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h
Site internet: www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40
Secrétariat	032 482 60 43
Caisse	032 482 60 44
Contrôle des habitants	032 482 60 45

Travaux publics	032 482 60 47
Agence AVS	032 482 60 46
Service social	032 482 65 70



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpillot 2
2735 Bévillard

Téléphone: 032 491 61 61
Courriel: info@valbirse.ch
Site internet: www.valbirse.ch
facebook.com/valbirse

Heures d'ouverture

- Lundi / Mardi de 10 h à 12 h et 14 h à 17 h
- Mercredi de 10 h à 12 h / fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 14 h à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h et 14 h à 16 h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm.sorvilier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h 30
Site internet: www.sorvilier.ch